

**Présents :** C. BONNEAU (Ligue), J. PRAUD (Ligue), L.J. LONGEPE (Ligue), D. MOUILLE (Ligue), J.P. MITARD (CD44), G. SERAZIN (CD 49), M. POIL (CD 53), M. AUGAIN (CD 85)

**Excusés :** M. VIGNERON (CD 72)

<p><b>Homologation des résultats 2ème phase 2013-2014</b></p>	<p>Les résultats des championnats régionaux féminins et masculins sont homologués avec les remarques suivantes :</p> <p>→ Le départage de la Régionale masculine Poule D a été particulier puisqu'au départage particulier entre les deux équipes ex aequo. Nantes Saint Médard de Doulon s'est maintenu sportivement au détriment de Brétignolles (Repêché ensuite en Régionale 2). Le règlement fédéral a été appliqué (Ce dernier sera plus explicite au niveau fédéral l'an prochain)</p>
<p><b>Compte rendu des retours des clubs pour les équipes supplémentaires</b></p>	<p>Suite aux courriers envoyés aux clubs pour leur proposer des équipes supplémentaires, les réponses ont été les suivantes :</p> <p>En R1, 1 Refus sur 8 équipes proposées En R2, 4 Refus sur 16 équipes proposées En R3, 8 Refus pour 31 équipes proposées</p>
<p><b>Composition des poules pour la 1ère phase 2014-2015</b></p>	<p>La date du 31 mai imposée pour les réponses des clubs n'a pas été respectée par tous les clubs : Un vote est proposé pour le maintien de l'amende : Pour 4 / Contre 3 / Abstention 1. La décision sera à prendre par le Comité Directeur.</p>
<p><b>Rapport CRA sur la 2ème phase</b></p>	<p>Louis Jean présente en premier les poules féminines : Sainte Luce descend de Nationale 3 Les poules de Régionale 2 Féminines sont réalisées en tenant compte de l'éloignement géographique des clubs.</p> <p>Pour les garçons, Arnage et La Chapelaine descendent de Nationale 3 Pré Nationale : Le serpent est appliqué Régionale 1 : Le serpent est appliqué sauf exception : les clubs disposant de 2 équipes dans la même poule. Régionale 2 : Les poules sont réalisées en tenant compte de l'éloignement géographique des clubs. Les poules contiennent au maximum 3 départements Régionale 3 : Les poules sont réalisées en tenant compte de l'éloignement géographique des clubs. Les poules contiennent au maximum 3 départements</p> <p>Tous les vœux des clubs sur les placements dans les poules ont été respectés à l'exception de quelques impossibilités compte-tenu des contraintes de salle de certains clubs.</p> <p>Il est précisé que « En cas de désistement, le club repêché héritera de la place vacante ». Les équipes peuvent se désister jusqu'au 30 Juin sans amende.</p> <p>Les poules seront mises sur le site internet de la ligue au plus vite.</p>
<p><b>Rapport CRA sur la 2ème phase</b></p>	<p>Le Championnat National à 4 : 86 rencontres en Nationale avec 100% de Juge Arbitrage En régionale, les rencontres sont juge arbitrées de la Pré Nationale à la Régionale 2. Les Régionales 3 sont aussi arbitrées quand il y a une équipe de niveau</p>

<p>Point sur les cartons en 2ème phase Point sur les abandons et mesures à prendre</p>	<p>supérieure dans la même salle. Durant la phase 2, 336 rencontres ont été juge arbitrées contre 20 qui ne l'ont pas été. (6x44, 3x49, 1x53, 1x72, <b>9x85</b>)</p> <p>La saison prochaine, les régionales 2 seront juge arbitrées prioritairement par les juges arbitres des clubs.</p> <p>17 Cartons jaunes en seconde phase.</p> <p>15 abandons ont été notés en seconde phase (14 en première phase). Le règlement fédéral stipule qu'un certificat médical doit être envoyé dans la semaine suivante à la Ligue. L'amende actuelle de la ligue est de 0€. A la vue des statistiques montantes, est-ce que le montant de l'amende doit être revu à la hausse ? Un vote est proposé pour le maintien de l'amende : Pour 4 / Contre 3 / Abstention 1. La décision sera à prendre par le Comité Directeur.</p> <p>Il sera rappelé la saison prochaine le règlement appliqué en cas d'abandon et les points perdus en cas d'abandon.</p>
<p>Modification du Championnat par équipe</p>	<p><b>Horaires des rencontres</b> : L'horaire reste à 14h30</p> <p><b>Nombre de montées en PN et R1 à la fin de chaque phase</b> : Les premiers des 3 Poules des Régionales 1 montent en Pré Nationale et les premiers de Régionale 2 en Régionale 1</p> <p><b>Participation des féminines</b> : Une féminine est acceptée par équipe de Régionale à condition d'avoir une équipe féminine.</p>
<p>Modification des Titres et Barrages</p>	<p>Compte tenu de la nouvelle pyramide (2 / 3 / 6 / 12), une évolution des Titres est nécessaire. Une réflexion est à mener dans toutes les catégories pour le planning des Titres. Un tirage au sort sera réalisé avant les journées des titres pour que les équipes viennent au bon moment et pas pour un tour ou ils seront exempts.</p>
<p>Modification sur la réglementation du nombre des JA et présentation de l'Aspirant JA</p>	<p>Pour la saison prochaine, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un JA par équipe nationale + Pour les équipes régionales : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un JA pour une équipe régionale</li> <li>▪ Deux JA pour 2 ou 3 équipes régionales</li> <li>▪ Trois JA pour 4 ou 5 équipes régionales</li> </ul> </li> </ul> <p>La CRA propose la création de la fonction d'aspirant JA pour inciter des personnes à devenir JA. Ces personnes pourraient Juge arbitrer des rencontres de Régionale 3 pour « prendre goût » à la pratique.</p>

Pour la C.S.R.

**Louis-Jean LONGEPE**  
Responsable du Championnat par équipe